



comment se calcule la vétusté ?

Par **zouzounette**, le **08/09/2012** à **12:06**

bonjour

je viens de recevoir le décompte de l'assurance que j'avais souscrite pour garanties locatives lorsque mon locataire est entré

le logement avait été réalisé et donc neuf en 2004

le locataire qui vient de sortir était entré en octobre 2009 et parti en février 2012

le locataire a ruiné l'appartement et de ce fait l'assurance m'adresse un décompte en comptant une vétusté de 49% car apparemment ils partent de la date de 2004

il me semblait que les trois premières années de 2004 à 2007 par exemple n'étaient pas prises en compte

quelqu'un peut-il me renseigner sur la validité de l'offre de remboursement qui m'est proposée avec une vétusté de 49% ce qui me paraît énorme, car à ma décharge la tapisserie avait été carrément arrachée sur l'ensemble des murs, de ce fait je n'avais pas le choix que de retapisser puisqu'il avait pensé le faire et qu'il est parti en laissant tout en plan ...

merci de vos réponses

Par **janus2fr**, le **08/09/2012** à **16:41**

Bonjour,

Personne ne pourra vous répondre, car il n'existe pas de textes généraux à ce sujet. C'est votre contrat d'assurance qu'il faut voir car c'est lui qui doit prévoir ce calcul de vétusté.